

Questions orales

[Français]

ON DEMANDE DE RÉDUIRE LES TAXES FÉDÉRALES SUR LE PRIX DE L'ESSENCE ET DE L'HUILE À CHAUFFAGE

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre responsable de la Consommation et des Corporations. Le ministre peut-il assurer la Chambre ainsi que les consommateurs canadiens que le gouvernement réduira les taxes fédérales sur le prix de l'essence et de l'huile à chauffage afin de réduire le fardeau des consommateurs, à la suite du résultat de l'accord conclu entre les pays de l'OPEP?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je félicite l'honorable député de sa question posée en français. Cependant, il aurait dû l'adresser à mon collègue, le ministre des Finances.

* * *

[Traduction]

L'ÉNERGIE

L'APPLICATION DE L'ENTENTE FÉDÉRALE-PROVINCIALE SUR LA FIXATION DU PRIX DU PÉTROLE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. J'ai le texte de l'entente qu'ont signée le 1^{er} septembre 1981 le gouvernement du Canada et celui de l'Alberta. Selon les termes de cette entente, le prix moyen à la source de l'ancien pétrole ordinaire ne doit pas dépasser 75 p. 100 du cours international réel du pétrole.

Cela signifie, comme en convient le premier ministre, que les prix canadiens du pétrole doivent suivre le cours international. Lorsque ce dernier monte, le Canada doit hausser les prix, comme il doit les abaisser quand le cours international fléchit.

Le déclin enregistré hier sur le marché international porte donc le prix canadien du pétrole à 84 p. 100 du cours mondial. Le ministre verra-t-il à faire appliquer les dispositions de l'entente en vue d'abaisser de \$3 le baril le prix du pétrole ordinaire du Canada?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, si le député avait poursuivi sa lecture du document, il aurait constaté que l'une des dispositions prévoit un changement de prix tous les six mois. La prochaine modification n'aura lieu qu'en juillet.

Évidemment, le premier ministre albertain estime que cette disposition ne tient que dans le cas d'une hausse des prix et qu'il faudrait fixer un plafond lorsqu'il y a un fléchissement.

Nous pensons différemment et des pourparlers sont en cours avec le gouvernement de l'Alberta. En fait, je dois rencontrer le ministre albertain de l'Énergie, M. Zaozirny, vendredi à Edmonton.

LE RESPECT DE L'ENTENTE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, le ministre sait très bien qu'il faut un certain temps pour que le prix à la tête de puits se reflète dans le prix que paie le consommateur. Il n'ignore pas non plus qu'à compter d'aujourd'hui les prix exigés des consommateurs canadiens dépassent le niveau prévu par cette entente.

Or, une baisse de trois dollars le baril du prix du pétrole ordinaire aurait pour effet d'injecter 1.6 milliard de dollars dans l'économie canadienne et de créer 33,000 nouveaux emplois pour les Canadiens, si l'on en croit les chiffres du gouvernement fédéral. Cela étant, le ministre va-t-il prendre aujourd'hui même les mesures qui s'imposent pour que l'entente soit respectée et que l'économie canadienne soit stimulée de manière à créer des emplois pour les Canadiens sans travail?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je suis certain que le député ne voudrait pas me voir modifier l'entente de façon unilatérale. Or, aux termes de cette entente, il est prévu de réviser le prix du pétrole tous les six mois. Comme la dernière révision remonte au 1^{er} janvier, la prochaine aura lieu en juillet. Dans l'intervalle, nous allons entreprendre des négociations avec le gouvernement de l'Alberta sur cette question, qui n'est pas sans susciter une honnête divergence d'opinion entre nos deux gouvernements.

Je connais maintenant la position du Nouveau Parti démocratique. Il reste cependant que nous devons respecter le point de vue du premier ministre Lougheed qui affirme avoir conclu de bonne foi cette entente à une époque où tout le monde s'attendait que le prix du pétrole allait continuer à augmenter. Bien rares étaient ceux qui pensaient qu'il allait diminuer. Nous sommes en désaccord avec le gouvernement de l'Alberta, et la simple justice exige que nous le consultations avant de prendre une décision finale.

M. Broadbent: Je n'ai pas demandé au ministre de modifier l'entente. J'ai seulement demandé au gouvernement du Canada de respecter les dispositions d'une entente qu'il a lui-même signée. Voilà ce que nous réclamons de ce côté-ci de la Chambre.

LES CONSÉQUENCES POSSIBLES DE LA RÉDUCTION DES FRAIS D'ÉNERGIE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Le ministre sait-il que, si les Canadiens payaient le prix convenu dans cette entente, ils épargneraient 10c. le gallon à la pompe, et que nos fabricants, qui doivent affronter la concurrence internationale, réaliseraient d'importantes économies sur leurs frais d'énergie? En ce moment surtout, où tous les pays industrialisés qui sont nos concurrents voient baisser leurs frais énergétiques par suite de la baisse du cours mondial, il importe au plus haut point dans l'intérêt de l'économie canadienne que nos frais diminuent d'autant, comme le réclame cette entente.

Si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources est effectivement au courant de ces faits, pourquoi n'intervient-il pas maintenant pour s'assurer que l'entente soit respectée?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je ne peux pas intervenir maintenant car je dois respecter l'entente qui ne permet de modifier le prix que tous les six mois. Je ne peux pas modifier l'entente. Le député me demande de respecter l'entente. Or, l'une de ses dispositions stipule un changement de prix tous les six mois.